



AVEC NOS MOTS :

*L'appel des femmes d'ascendance
africaine à la justice en matière
de procréation et de climat*



Décembre 2022



Crédit photo de couverture : UNFPA Brésil/Eduardo Cavalcanti

AVEC NOS MOTS :

***L'appel des femmes d'ascendance
africaine à la justice en matière
de procréation et de climat***

La justice climatique, la justice raciale et la justice de genre sont liées et interdépendantes. Les changements climatiques causent une crise qui sape les progrès accomplis dans presque tous les domaines du développement humain.

La crise climatique présente des risques importants pour la santé, la production alimentaire, les ressources en eau, les écosystèmes ainsi que la sécurité et les infrastructures énergétiques¹. Bien que le climat affecte l'ensemble de la planète, il touche de manière disproportionnée les personnes les plus défavorisées du point de vue social, économique et politique². Cette crise exacerbe les inégalités et les situations d'exclusion que le racisme, l'oppression et la discrimination passés ont conjointement engendrées³. Le résultat est une capacité réduite à réaliser la santé, le bien-être et les droits et à répondre aux chocs et aux impacts de la crise climatique.

L'héritage de l'esclavage, du colonialisme et de la discrimination raciale fait que les personnes d'ascendance africaine demeurent marginalisées et laissées de côté. C'est pourquoi le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a utilisé une approche fondée sur les droits

fondamentaux pour élaborer une initiative qui vise à améliorer l'accès des personnes d'ascendance africaine aux droits, à la justice et au développement par l'intermédiaire des quatre piliers suivants : la mise en œuvre de programmes, le plaidoyer et la communication, la production de données et de données factuelles ainsi que les partenariats. Cette initiative s'inscrit dans la lignée du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, du Consensus de Montevideo, du principe énoncé dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté et de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

L'UNFPA s'est engagé à atteindre les trois résultats transformateurs suivants d'ici 2030 :

D'ici 2030



Mettre fin aux décès maternels évitables



Répondre aux besoins de planification familiale non satisfaits



Mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes

L'UNFPA a élaboré un programme d'action multidimensionnel afin de renforcer la résilience aux changements climatiques et de concrétiser la vision de la Conférence internationale sur la population et le développement, en s'attachant avant tout à faire progresser la santé et l'autonomie des populations, notamment des femmes, des filles et des jeunes. L'Accord de Paris prévoit que « lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations⁴ ».

Centré sur les changements climatiques (objectif de développement durable [ODD] 13) et l'égalité des genres (ODD 5), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit des cibles relatives à la santé reproductive et aux droits en matière de procréation (ODD 3) et comporte un appel à renforcer les mesures d'adaptation ainsi que l'amélioration de la résilience face à la crise climatique. L'UNFPA s'emploie à établir des systèmes de santé, d'éducation et de protection qui permettent de résister aux changements climatiques, à réduire les risques et à renforcer la préparation aux situations d'urgence. Il est également fondamental de viser la collecte de données et d'éléments de preuve de meilleure qualité sur la population, la santé et le genre pour comprendre, orienter et évaluer les progrès.

Les directives opérationnelles concernant l'inclusion des personnes d'ascendance africaine dans le Programme 2030 soulignent l'importance des données pour la visibilité

des personnes d'ascendance africaine, dont l'expérience fait l'objet de peu d'études quantitatives. En l'absence de telles données, les directives recommandent d'utiliser des approches novatrices favorisant notamment la recherche quantitative pour la collecte et l'analyse de données ainsi que de consigner l'expérience des communautés à l'aide de témoignages et d'autres moyens, tout en insistant sur le fait que les personnes d'ascendance africaine, loin de n'être que de simples objets d'étude, doivent s'approprier les processus de collecte de données en tant que sujets⁵.



À l'échelle mondiale, les femmes âgées de 25 à 34 ans sont **25 %** plus susceptibles que les hommes de vivre dans l'extrême pauvreté⁶.

La présente note de sensibilisation fait entendre la voix des militants, des acteurs et des défenseurs d'ascendance africaine actifs dans le domaine des droits et de la justice en matière de climat et de santé reproductive et présente les concepts et les informations d'importance tirés de publications pertinentes. Elle souligne l'expertise des responsables qui œuvrent en première ligne et expose comment les femmes d'ascendance africaine dirigent et inspirent l'action dans leur communauté. Peu à peu, la présente note fait également ressortir l'omniprésence de la discrimination et le croisement complexe des effets de sa manifestation, notamment sur l'environnement physique, le

pouvoir d'action, la santé et l'accès aux services des femmes et des filles d'ascendance africaine. Elle met en lumière la façon dont les changements climatiques, les injustices environnementales, les inégalités raciales ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation se recoupent et affectent les communautés d'ascendance africaine. En faisant valoir comment ces facteurs convergent de manière à exacerber la vulnérabilité et la marginalisation,

cette note propose des mesures concrètes adaptées à la complexité des enjeux existants. Mieux comprendre l'influence des changements climatiques sur la réalité vécue par les communautés racisées est un pas de plus vers la prise de mesures plus justes et équitables pour tous dans la lutte contre la crise climatique et la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation.



Concept clé

- **Le principe de ne laisser personne de côté** est le principal moteur de transformation du
- Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD qu'il définit. Il repose
- sur l'engagement de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, d'accorder une
- attention prioritaire aux plus défavorisés et de garantir les droits de l'homme, le bien-être
- et la dignité de tous. Les personnes laissées de côté le sont majoritairement en raison de
- difficultés à accéder en toute dignité à des services adaptés aux différences culturelles, aux
- ressources et aux mêmes chances que le reste de la population. Plutôt que du hasard ou
- d'un manque de moyens, ces obstacles sont le fait de lois, de politiques et de pratiques
- sociales discriminatoires, lesquelles entraînent la marginalisation et l'exclusion d'individus,
- de familles et de communautés entières⁷.



« Il est essentiel d'adopter une approche intersectionnelle pour faire face aux changements climatiques, dont nous subissons les effets au croisement de toutes nos identités plutôt que séparément. Les rapports de pouvoir et les privilèges doivent faire l'objet d'une analyse. Les dimensions raciale, de genre et économique de notre expérience influent sur notre capacité à lutter contre les changements climatiques. » – Joia Crear-Perry

La crise climatique est de nature injuste et intersectionnelle pour les personnes d'ascendance. Il existe une reconnaissance croissante des conséquences disproportionnées des changements climatiques sur la santé, les droits et le bien-être des groupes marginalisés pour des questions d'ethnie ou de nationalité⁸. Parallèlement, les répercussions des changements climatiques sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et sur la justice sont de mieux en mieux établies et comprises. Bien que les communautés d'ascendance africaine comptent parmi les moins responsables des changements climatiques, elles en subissent certains des effets les plus graves, de la manière souvent la plus dramatique à l'échelle de la population des zones les plus touchées⁹.

La part de personnes d'ascendance africaine dont les besoins élémentaires sont insatisfaits pourrait être **trois fois plus élevée** que celle des personnes d'ascendance non africaine dans cinq pays d'Amérique latine pour lesquels il existe des données ventilées par groupe ethnique¹⁰.



La discrimination est au cœur des conséquences disproportionnées des changements climatiques sur les personnes d'ascendance africaine. D'après les auteurs du rapport phare du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant les effets des changements climatiques sur les personnes d'ascendance africaine, la discrimination prend des formes cumulatives profondément ancrées dans l'histoire ainsi que dans les structures et les institutions des sociétés examinées¹¹. Dans le même ordre d'idées, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée souligne qu'aucune initiative d'atténuation ou de règlement de la crise écologique mondiale n'est digne de ce nom s'il n'est pas prévu de prendre des mesures spécifiques pour lutter contre le racisme systémique, en particulier pour guérir les séquelles historiques et contemporaines du colonialisme et de l'esclavage¹².

« Les catastrophes accentuent la vulnérabilité des personnes. »

Jacqueline Patterson – fondatrice et directrice exécutive du Chisholm Legacy Project: A Resource Hub for Black Frontline Climate Justice Leadership

Les communautés d'ascendance africaine sont nombreuses à vivre dans des régions où la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes s'accroît. Un grand nombre de personnes d'ascendance africaine sont donc exposées à un risque accru de subir les effets néfastes de catastrophes à mesure que les changements climatiques s'aggravent¹³. Les facteurs liés à la marginalisation (tels que la précarité des conditions de logement, l'absence de mobilité et une moindre préparation aux catastrophes), ainsi que des problèmes de longue date (dont le manque d'assistance à long terme ou de réinvestissement dans les communautés) peuvent accroître la vulnérabilité de certaines communautés¹⁴. En pareil cas, accéder à des services de santé sexuelle et reproductive peut s'avérer extrêmement difficile, tandis que d'autres services essentiels, notamment de contraception, de détection des infections sexuellement transmissibles, d'avortement sans risque et de traitement contre le VIH, sont susceptibles de devenir hors de portée.



“ Les changements climatiques ne nous affectent pas séparément. ”

Joia Crear-Perry

Jacqueline Patterson

“ La justice climatique se traduit par une économie et une société centrées sur le soin de ce qui est sacré, c'est-à-dire nous, les êtres humains et la planète. ”

Jeffthanie Mathurin, sage-femme à Haïti

J'exerce en tant que sage-femme depuis 2018. Les changements climatiques ont des effets directs sur la population et la communauté pour lesquelles je travaille. L'année dernière, le tremblement de terre, suivi de près par un ouragan dans le Sud d'Haïti, a touché de nombreuses femmes et filles. Au sein de l'association de sages-femmes, nous avons constaté que cette catastrophe avait exposé davantage de femmes à un risque accru de grossesses non désirées en raison des problèmes de transport des stocks de contraceptifs. Les personnes les plus démunies, dont les femmes rurales, subissent les pires effets des changements climatiques. Les femmes haïtiennes ne peuvent pas exercer leur droit de disposer de leurs corps.

Depuis mon enfance, le pays est confronté au problème de la déforestation. Aujourd'hui encore, abattre les arbres pour produire du charbon de bois est un moyen de survie. Il n'existe aucun programme national de reboisement. Le pays est inondé à la moindre bruine. Après une inondation ou un glissement de terrain, les communautés ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Nous vivons dans un pays où un ou deux jours de pluie suffisent à déclencher une catastrophe. Je veux vivre dans une société qui respecte la vie de chacun de ses membres. Une société qui respecte la vie des femmes, ma vie et mon corps.

« [À la suite de l'ouragan], les filles et les adolescentes étaient fortement exposées au risque de subir des violences sexuelles et basées sur le genre. » – Jeffthanie Mathurin

Les situations d'urgence, les catastrophes naturelles et le manque de ressources exacerbent les inégalités liées au genre et à la sexualité, ce qui aggrave les risques de violence sexuelle et basée sur le genre, dont le viol, la violence domestique et sexuelle, les mutilations génitales féminines et la traite¹⁵. Certains chercheurs relèvent par ailleurs la nécessité de produire davantage de données sur la violence basée sur le genre que subissent les personnes dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre diffèrent afin de déterminer l'incidence des menaces et des risques pesant sur les personnes d'ascendance africaine, quels que soient leur genre ou leur sexualité, et de contribuer à une analyse intersectionnelle de l'injustice en matière d'environnement et de santé reproductive¹⁶.

Les effets cumulés des formes de discrimination existantes, dont le racisme institutionnalisé, entrave la capacité des personnes à demander et à obtenir justice, y compris dans les cas de violence sexuelle et basée sur le genre ainsi que de crime contre l'environnement. Les abus et les meurtres dont les défenseurs de l'environnement sont victimes fournissent un autre exemple des dimensions raciale et de genre de la violence liée à l'environnement. Les études portant la violence contre les défenseurs de l'environnement mentionnent souvent les effets de la violence infligée aux femmes autochtones¹⁷. Le dernier rapport du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine indique que les personnes d'ascendance africaine

ont fait la cible de menaces, de violence et d'actes d'intimidation pour avoir défendu l'environnement ou mené campagne en faveur de leurs droits¹⁸.

Adopter une approche intersectionnelle suppose également de tenir compte du fait que les personnes handicapées, qui représentent environ 15 % de la population mondiale, subissent les effets des changements climatiques de manière différente et plus sévère¹⁹. En cas de phénomènes météorologiques extrêmes, les personnes handicapées peuvent être coupées des services essentiels et de soins de santé et ne reçoivent parfois aucune aide pour se mettre en sécurité. Dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur lesquels des données sont disponibles, il est démontré que la prévalence du handicap est plus élevée chez les femmes d'ascendance africaine que chez les hommes d'ascendance africaine et les femmes d'une autre origine²⁰. Les données indiquent également qu'en de nombreux endroits, les femmes et les filles handicapées sont davantage exposées au risque de violence sexuelle, y compris au cours de catastrophes naturelles²¹. La situation encore plus défavorable des personnes d'ascendance africaine handicapées rend nécessaire une planification inclusive qui tient compte des formes croisées de discrimination, tout en renforçant les mesures de protection sociale et de résilience, y compris en matière d'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation.



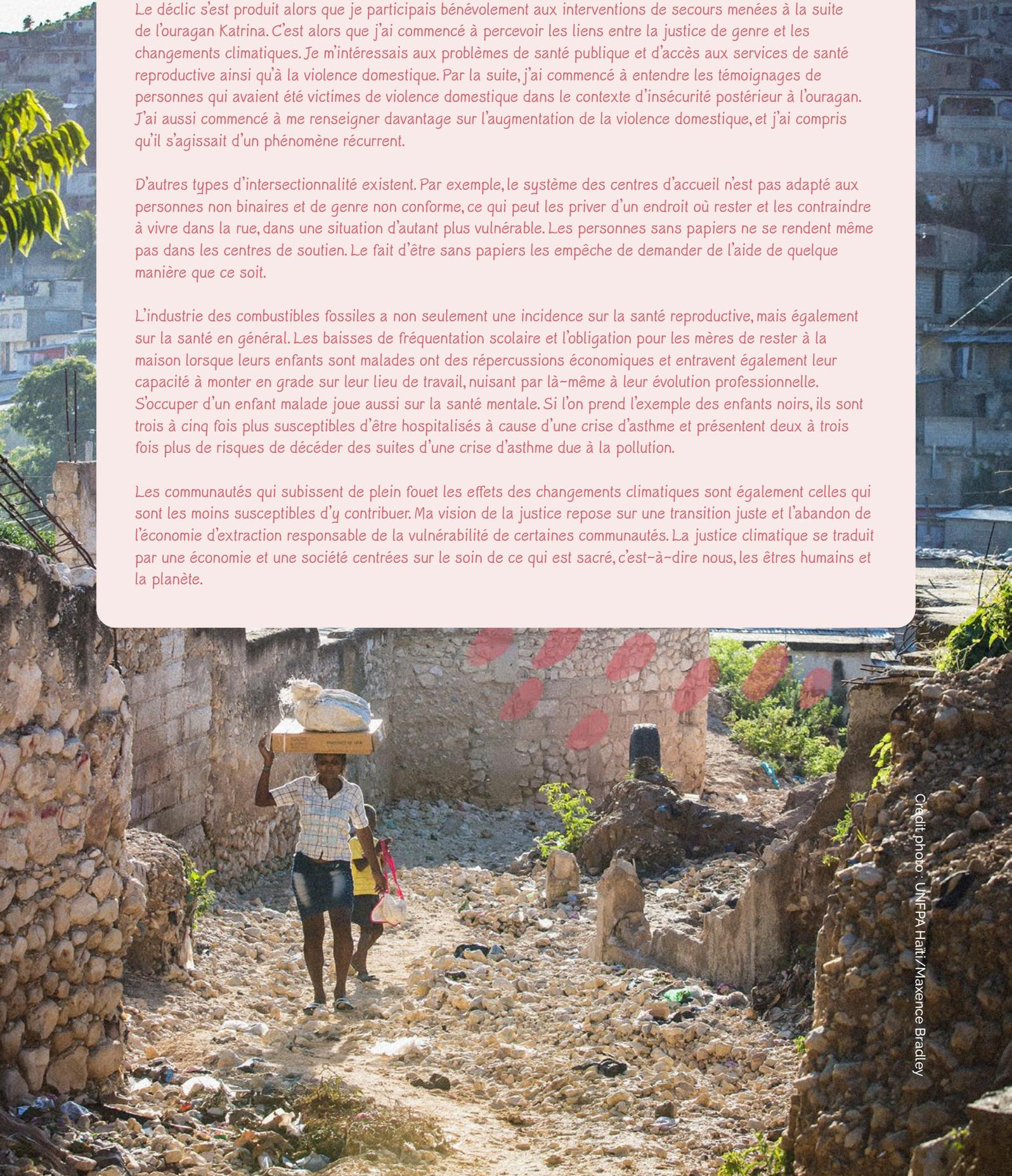
Jacqueline Patterson, fondatrice et directrice exécutive du Chisholm Legacy Project: A Resource Hub for Black Frontline Climate Justice Leadership

Le déclic s'est produit alors que je participais bénévolement aux interventions de secours menées à la suite de l'ouragan Katrina. C'est alors que j'ai commencé à percevoir les liens entre la justice de genre et les changements climatiques. Je m'intéressais aux problèmes de santé publique et d'accès aux services de santé reproductive ainsi qu'à la violence domestique. Par la suite, j'ai commencé à entendre les témoignages de personnes qui avaient été victimes de violence domestique dans le contexte d'insécurité postérieur à l'ouragan. J'ai aussi commencé à me renseigner davantage sur l'augmentation de la violence domestique, et j'ai compris qu'il s'agissait d'un phénomène récurrent.

D'autres types d'intersectionnalité existent. Par exemple, le système des centres d'accueil n'est pas adapté aux personnes non binaires et de genre non conforme, ce qui peut les priver d'un endroit où rester et les contraindre à vivre dans la rue, dans une situation d'autant plus vulnérable. Les personnes sans papiers ne se rendent même pas dans les centres de soutien. Le fait d'être sans papiers les empêche de demander de l'aide de quelque manière que ce soit.

L'industrie des combustibles fossiles a non seulement une incidence sur la santé reproductive, mais également sur la santé en général. Les baisses de fréquentation scolaire et l'obligation pour les mères de rester à la maison lorsque leurs enfants sont malades ont des répercussions économiques et entravent également leur capacité à monter en grade sur leur lieu de travail, nuisant par là-même à leur évolution professionnelle. S'occuper d'un enfant malade joue aussi sur la santé mentale. Si l'on prend l'exemple des enfants noirs, ils sont trois à cinq fois plus susceptibles d'être hospitalisés à cause d'une crise d'asthme et présentent deux à trois fois plus de risques de décéder des suites d'une crise d'asthme due à la pollution.

Les communautés qui subissent de plein fouet les effets des changements climatiques sont également celles qui sont les moins susceptibles d'y contribuer. Ma vision de la justice repose sur une transition juste et l'abandon de l'économie d'extraction responsable de la vulnérabilité de certaines communautés. La justice climatique se traduit par une économie et une société centrées sur le soin de ce qui est sacré, c'est-à-dire nous, les êtres humains et la planète.





Concepts clés

- Bien qu'il existe plusieurs définitions et descriptions des personnes d'ascendance africaine, le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les **personnes d'ascendance africaine** propose de les définir comme les descendants des victimes africaines de la traite d'esclaves transatlantique et transméditerranéenne²². Il suggère que, pour être complète, la définition doit inclure les Africains et leurs descendants qui, une fois leur pays devenu indépendant, ont émigré ou sont allés travailler en Europe, au Canada et au Moyen-Orient, où ils ont également subi et continuent de subir la discrimination raciale.
- L'acronyme anglais **MAPA** (« most affected people and areas », personnes et régions les plus touchées) vise à donner plus de visibilité aux personnes les plus touchées par la crise climatique²³. « MAPA » ne renvoie pas seulement à l'exposition aux changements climatiques liée à la situation géographique, mais également aux vulnérabilités de nature sociale, économique et autre. Il permet de nuancer la discussion des effets des changements climatiques en facilitant une meilleure prise de conscience des aspects croisés de la crise climatique.
- **L'intersectionnalité** décrit comment l'interaction entre, d'une part, les systèmes et les structures de pouvoir et d'oppression et, d'autre part, les catégories sociales et les axes d'identité génère des réalités sociales différentes selon les personnes. Une approche intersectionnelle examine la manière dont des catégories telles que le genre, la classe, la sexualité, le statut de handicap et l'appartenance ethnique convergent et se recoupent, ce qui peut mener à des privilèges ou à l'oppression. La professeure de droit Kimberlé Crenshaw a été la première à articuler ce concept en 1989²⁴.





*Racisme
environnemental
et conséquences
disproportionnées*

« Les installations qui contribuent aux changements climatiques, telles que les centrales au charbon et les installations gazières, portent préjudice à la population. En raison des toxines et des atteintes à l'environnement dont elles sont responsables, ces installations situées sur le lieu de vie de communautés noires dans une mesure disproportionnée provoquent notamment une augmentation des cas d'insuffisance pondérale à la naissance et des problèmes de santé infantile. Nous savons également qu'elles entraînent des complications à la naissance, sans compter leurs effets néfastes sur la santé des femmes. » – Jacqueline Patterson

Les crises écologique, climatique et de la biodiversité sont liées et produisent des conséquences simultanées sur les communautés. Le racisme environnemental désigne l'un des croisements les plus significatifs entre le racisme, le climat et l'environnement. Il comprend notamment le recours à des pratiques racistes pour déterminer les communautés qui bénéficieront d'infrastructures aux effets positifs sur la santé, telles que d'espaces verts, et celles qui devront subir les conséquences néfastes pour la santé d'autoroutes et de complexes industriels²⁵. Le fait de vivre dans des régions

en proie à des chaleurs extrêmes, fortement polluées et ne faisant l'objet d'aucune protection, reconnaissance ni attention prioritaire des autorités locales nuit à la santé²⁶. En raison du croisement de multiples formes de discrimination, les personnes d'ascendance africaine sont souvent victimes de racisme environnemental et vivent dans des zones « sacrifiées » ou « limitrophes », à proximité de sites extrêmement polluants et toxiques²⁷. Souvent davantage touchées par les effets des changements climatiques, ces zones mènent à une situation injuste dans laquelle il est difficile d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive satisfaisants et de bonne qualité, ce qui aggrave les problèmes rencontrés.

« Les communautés situées en première ligne connaissent parfaitement leur propre expérience et sont les mieux placées pour déterminer les stratégies et les solutions qui permettront de résoudre les crises dont elles sont victimes. Les personnes noires, les peuples autochtones et d'autres groupes minoritaires et racisés en général ont toujours été à l'avant-garde du plaidoyer en faveur d'un air et de sources d'eau plus propres. » – Kwolanne Felix

Jacqueline Patterson

“

Les installations qui contribuent aux changements climatiques sont disproportionnellement situées dans les communautés noires.

”



Akilah Jaramogi, consultante en matière d'environnement, cofondatrice et directrice générale du projet de reboisement communautaire Fondes Amandes (Trinité-et-Tobago)

Notre communauté a surtout ressenti la crise climatique par l'intermédiaire de variations météorologiques, de précipitations irrégulières, de vents plus forts et de températures plus élevées, d'où notre exposition aux feux de brousse ou de forêt pendant la saison sèche. Nous constatons une augmentation des problèmes respiratoires, y compris des maladies respiratoires chez les jeunes enfants, due à la fumée provenant des incendies et à la poussière du Sahara. La crise climatique a également accru la charge des soins incombant à la plupart des mères alors que, dans le contexte de la COVID-19, de nombreux enfants passent plus de temps à la maison du fait que les établissements scolaires prennent désormais de plus grandes précautions en cas de symptômes de type grippal.

Le problème dans les communautés comme la nôtre est que si les enfants sont souvent contraints de rester chez eux, leurs mères doivent faire de même, ce qui les prive de possibilités de toucher des revenus et de faire progresser leur carrière. La fréquence et l'intensité accrues des feux de brousse ou de forêt contraignent un plus grand nombre de femmes de notre communauté à intervenir en première ligne et à délaisser leurs tâches ménagères pour mener des activités d'extinction, combattre les feux qui menacent les propriétés ainsi que protéger le bétail et les cultures.

Nous subissons également la crise climatique sous la forme de conditions climatiques extrêmes. Quand il pleut, il pleut beaucoup et il y a des inondations ; quand le temps est sec, c'est la sécheresse. Ce phénomène crée des problèmes d'approvisionnement en eau qui entraînent inévitablement des répercussions sur la santé reproductive. Dans les communautés démunies, les femmes doivent souvent consacrer davantage de temps à accéder à des sources d'approvisionnement et à récolter de l'eau. Cet enjeu physique de taille est susceptible d'entraver l'accès des femmes enceintes à des soins de santé et de réduire la capacité des jeunes mères à prendre correctement soin de leurs bébés. Enfin, les effets des changements climatiques sont tels que les personnes dont la situation économique est la plus précaire subissent les variations climatiques avec la plus grande intensité. À l'échelle de notre pays, et compte tenu de l'incidence de la COVID-19, les femmes sont les plus vulnérables. Cette vulnérabilité se traduit souvent par une moindre capacité à s'adapter aux conséquences des phénomènes climatiques, qu'il s'agisse d'inondations, d'incendies, de sécheresses, d'une multiplication des espèces nuisibles ou d'une recrudescence des maladies.

Akilah Jaramogi

“

La fréquence et l'intensité accrues des feux de brousse et de forêt ont contraint un plus grand nombre de femmes de notre communauté à intervenir en première ligne.

”

Selon un rapport récemment publié par l'Agence de protection de l'environnement, les personnes noires et afro-américaines sont actuellement 40 % plus susceptibles que les personnes ni noires ni afro-américaines de vivre dans les régions qui devraient enregistrer la plus forte augmentation des taux de mortalité du fait des températures extrêmes dues aux variations climatiques²⁸. Le rapport indique également que la santé des personnes noires est plus largement menacée en raison des disparités en matière d'exposition aux aléas climatiques²⁹. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement décrit les ravages sur la santé, y compris mentale, qu'entraînent de telles conditions de vie : « Les habitants des zones sacrifiées sont exploités, traumatisés et stigmatisés. Ils sont traités comme des êtres jetables, à la dignité et aux droits fondamentaux bafoués, dont on ignore la voix et que l'on exclut des processus décisionnels³⁰ ».

« J'ai grandi dans un endroit où il faisait chaud, mais où il y avait aussi des arbres, des insectes et de la terre et où je voyais le ciel. D'une certaine façon, mon expérience est représentative d'une partie des disparités géographiques possibles aux États-Unis et du fait que les personnes peuvent être noires et ressentir les effets des changements climatiques de manière très différente, selon qu'elles habitent en milieu urbain ou rural. Dans certaines villes, il n'y a pas d'arbre, pas d'ombre, pas de protection et cette absence de protection a des conséquences disproportionnées sur les personnes d'ascendance africaine. [...] Par ailleurs, le pays n'est pas doté d'un système de transport public performant. » ~ Joia Crear-Perry
Joia Crear-Perry

Karina Penha, coordonnatrice des activités de mobilisation, organisation NOSSAS (Brésil)

Le racisme environnemental a toujours fait partie intégrante de ma vie. Enfant, il arrivait que je ne puisse aller à l'école parce que la pluie avait inondé la rue, tout inondé. La rue est faite de terre rouge et se transformait en boue rouge lorsqu'il pleuvait. Quand j'allais à l'église ou ailleurs, j'avais honte d'être couverte de boue rouge, j'avais l'impression d'être toujours très sale. Mon quartier est très négligé par le gouvernement. Nous n'avons pas d'infrastructures ni de services d'assainissement de base. Cette réalité est celle de l'ensemble du Brésil, en particulier du Nord-Est. Avoir accès à des installations sanitaires de base est un rêve. Nous n'avons pas de système d'égout ni de traitement des eaux.

L'eau que nous utilisons vient d'un puits construit par la communauté locale qu'une entreprise s'est ensuite approprié, transformant l'approvisionnement en eau en un service payant. N'étant pas en mesure de payer, de nombreuses personnes ont été privées d'accès à l'eau. Aujourd'hui, je perçois la violence de cette situation. Bien qu'elle ait construit le puits, la communauté ne peut pas y accéder et ses membres doivent prendre le risque de s'approvisionner en eau en pénétrant dans des propriétés privées.

Le lien entre le racisme environnemental et les changements climatiques est l'absence d'engagement du gouvernement. Dans mon quartier, il n'y a aucun espace naturel. Les autorités ne font rien pour combler l'absence de tels espaces et offrir des loisirs et des moyens de mobilité. Une seule ligne d'autobus dessert mon quartier, ce qui a été une source de souffrance tout au long de ma vie. Les vols sont courants à l'arrêt d'autobus et celui-ci met très longtemps à arriver. Avant que la rue ne soit pavée, aucun autobus n'y passait et je ne pouvais souvent pas aller à l'école. Il me fallait trois heures pour aller à l'université et trois heures pour en revenir. Cela m'a fait réfléchir au lien entre la mobilité et les problèmes liés au climat : je n'arrivais pas à comprendre la raison d'être d'une telle injustice, je n'arrivais pas à comprendre pourquoi la situation de mon quartier était si précaire. Aujourd'hui, je relie tout cela au problème du racisme environnemental et aux inégalités que les changements climatiques influencent.



Concepts clés

- Le **racisme environnemental** est une expression proposée par le militant afro-américain des droits civiques Benjamin Franklin Chavis Jr. Il désigne la discrimination institutionnalisée sous la forme de politiques, de pratiques ou de directives environnementales préjudiciables ou défavorables (de manière intentionnelle ou involontaire) à des individus, à des groupes ou à des communautés en raison de leur appartenance ethnique ou de leur couleur de peau³¹ ». Le racisme environnemental englobe les effets de la discrimination raciale sur les politiques relatives à l'environnement, tels que le choix dans une mesure disproportionnée de communautés noires pour le déversement de déchets toxiques, la construction d'industries polluantes et la destruction ou la dégradation d'habitats naturels ainsi que l'exclusion des personnes de couleur des postes à responsabilités environnementales³².
- La **justice climatique** reconnaît que les changements climatiques ne sont pas seulement une crise environnementale, mais également une crise sociale, économique et politique dont les effets ne sont pas ressentis de manière égale. La justice climatique prend acte du rôle joué par l'humanité dans les répercussions des émissions de gaz à effet de serre sur les personnes les plus pauvres et vulnérables de la société, en traitant avant tout des inégalités et en promouvant une approche transformatrice destinée à s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques³³ ».





*Impacts
sur la santé
reproductive
et la justice*

Réaliser la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation suppose d'ouvrir un accès à des services de grande qualité qui soient disponibles, abordables, adaptés aux différences culturelles et acceptables pour la communauté locale. De plus en plus de données démontrent les répercussions de la pollution de l'air et des températures élevées sur les grossesses et les naissances, brossant un tableau éloquent des effets négatifs de l'exposition aux atteintes à l'environnement sur la santé maternelle et périnatale³⁴. Une étude précédente portant sur 37,1 millions de naissances aux États-Unis indique que l'exposition à des températures extrêmement élevées pendant la grossesse entraîne une diminution du poids à la naissance³⁵. D'autres études menées en Californie établissent un lien étroit entre une température ambiante élevée et la naissance prématurée et concluent que cette situation touche particulièrement les femmes noires³⁶. Les fortes températures sont également associées à la pré-éclampsie et à des troubles du sommeil, lesquels représentent des facteurs de risque qui peuvent compromettre l'issue des grossesses³⁷. Les données factuelles présentées dans l'article de Bekkar *et al.* révèlent que les femmes d'ascendance africaine subissent des conséquences disproportionnées qui s'aggraveront en même temps que la pollution et les changements climatiques, posant une question de justice en matière d'environnement

et de procréation dont il est urgent de traiter. « S'agissant des groupes raciaux ou ethniques, nos résultats indiquent que les femmes noires courent un risque plus élevé d'accoucher avant terme et de donner naissance à un bébé en insuffisance pondérale. Il est établi que les déterminants sociaux de la santé, dont la résidence dans des zones urbaines davantage exposées aux polluants atmosphériques et un niveau de stress élevé à long terme, contribuent aux complications obstétricales³⁸. »

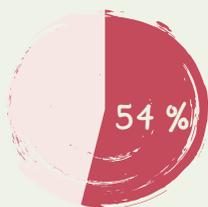


Seulement **6 %** des articles scientifiques publiés en 2020 sur les changements climatiques et la santé

tiennent compte du genre, et seulement 6 des 44 indicateurs présentés dans le rapport 2021 du Compte à rebours du *Lancet* produisent des données ventilées par sexe ou genre³⁹.

Joia Crear-Perry, fondatrice et présidente de National Birth Equity Collaborative

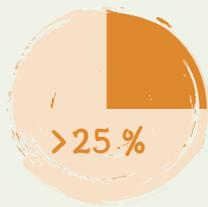
Je suis originaire de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, que nous aimons considérer comme la ville la plus africaine des États-Unis. En tant que gynécologue-obstétricienne exerçant dans cette ville, je constate que le manque d'accès des patientes à des moyens de transports est une autre forme de préjudice. Au passage de l'ouragan Katrina, la population était constituée à 54 % de femmes, lesquelles ont pourtant représenté 80 % des personnes laissées de côté. À l'époque, plus de 25 % des femmes habitant à la Nouvelle-Orléans et 15 % de toutes les familles vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 14,5 % à l'échelle nationale. Le revenu médian des ménages dont les femmes noires font partie n'était que de 19 951 dollars des États-Unis par an.⁴⁰



Proportion de femmes pendant l'ouragan Katrina



Pourcentage de femmes parmi les personnes laissées de côté



Pourcentage de femmes vivant à la Nouvelle-Orléans en dessous du seuil de pauvreté

19 951 dollars \$.-U.

Revenu médian des ménages intégrant des femmes noires lors du passage de l'ouragan Katrina

Ces seules statistiques permettent de comprendre l'impact de la suppression d'un soutien social, de services aux communautés et d'infrastructures déjà limités, comme c'est le cas lors de catastrophes naturelles – l'ouragan s'étant produit à la fin du mois, son impact est d'autant plus grave. Si vous êtes enceinte et que vous devez attendre un bus qui n'arrive pas à l'heure sous une chaleur de 43 degrés, en plein soleil et sans pouvoir vous abriter sous un arbre, et qu'il vous faut ensuite prendre deux ou trois bus pour venir me voir, moi, votre docteur, il est probable que vous vous évanouissiez. Certaines de nos patientes ont tenté de prendre le bus alors que leur travail d'accouchement avait débuté. [...] Nous enregistrons de nombreux accouchements avant terme et un fort taux de mortalité infantile et maternelle en raison des changements climatiques.



Les personnes noires et afro-américaines sont actuellement **40 %** plus susceptibles que les personnes ni noires ni afro-américaines de vivre dans les régions qui devraient enregistrer la plus forte augmentation des taux de mortalité du fait des températures extrêmes dues aux variations climatiques⁴¹.

« La santé et les droits en matière de sexualité et de procréation engendrent divers types de besoins, à savoir de prestation de services, d'accès et de services connexes. Par exemple, dans le cadre d'une étude sur les inégalités de genre en matière de risques menée à Saint-Vincent-et-les Grenadines, une évaluation des besoins après une catastrophe a mis en évidence les conséquences des fortes inondations de 2013 sur les services de maternité et de pédiatrie, en raison desquelles il a fallu déplacer les femmes qui s'apprêtaient à accoucher ou qui venaient de donner naissance⁴². Ces femmes ont probablement vécu une expérience assez traumatisante compte tenu de la diminution probable de la qualité des services, des éventuels problèmes d'approvisionnement limité en eau potable et en électricité ainsi que de la possibilité pour les patientes et le personnel médical d'être confrontés à de nouveaux problèmes de sécurité. » – Leisa Perch, SAEDI Consulting Barbados Inc.

« J'ai lu un article sur les effets de la crise climatique sur les femmes noires et plus particulièrement sur leurs grossesses. J'ai été choquée, car cela m'a fait penser à toutes les difficultés auxquelles nous faisons face. Comme je vous l'ai déjà dit, la violence a déjà fait perdre la vie à de nombreux enfants noirs de ma génération, surtout des garçons. Aujourd'hui, les bébés noirs courent également des risques en raison de la crise climatique. » – Karina Penha

La prévalence des maladies à transmission vectorielle évolue du fait de la crise climatique, ce qui a une incidence sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Le paludisme, la dengue et le virus Zika, par exemple, représentent un danger pendant la grossesse. Des analyses réalisées au Brésil montrent que les femmes noires sont davantage touchées par les flambées de maladie à virus Zika, auxquelles le racisme structurel et les multiples formes de discrimination les exposent de manière disproportionnée, et qu'elles sont plus susceptibles que les femmes blanches d'avoir des enfants infectés par le virus Zika pendant la grossesse⁴³. Les études sur les liens entre la santé sexuelle et reproductive et les industries extractives menées en Amérique latine et dans les Caraïbes indiquent que les répercussions environnementales, sociales et sanitaires de l'essor des activités minières, parmi lesquelles figurent l'augmentation du risque de contracter des maladies infectieuses (y compris des infections sexuellement transmissibles) ainsi que de la violence et de l'exploitation sexuelles, semblent particulièrement toucher les populations vulnérables, dont les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine dans l'ensemble de la région⁴⁴.

“

La crise climatique a des conséquences sur les femmes noires et leurs grossesses.

”



Karina Penha

Kwolanne Felix, chargée de la justice climatique et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation à la Women's Environment and Development Organization (Haïti/États-Unis)

J'habitais en Floride au passage de l'ouragan Katrina. C'était en quelque sorte un moment clé, celui où nous avons perçu les premiers signes de la gravité de la crise climatique. Un arbre s'est abattu sur la maison de mes voisins. Je me rappelle que nous avons été privés d'eau et d'électricité pendant de nombreux jours. La fréquence des ouragans s'accroît en Floride. Avant, nous n'allions pas à l'école pendant quelques jours parce qu'un ouragan menaçait de survenir à intervalles de plusieurs années. Aujourd'hui, cela arrive tous les ans.

Le racisme environnemental a été très présent dans mon enfance. Les habitants des quartiers pauvres sont contraints de se rapprocher des côtes et des zones peu élevées. La population ne considère peut-être pas qu'il s'agit d'un problème, mais les quartiers plus riches sont désormais transférés à l'intérieur des terres et à plus haute altitude. Parce qu'il est situé en hauteur, le quartier de Little Haiti est victime de la gentrification et ses habitants en sont chassés. On nous pousse vers des zones plus vulnérables à l'élévation du niveau de la mer.

Quand j'ai commencé à mieux comprendre la crise climatique, j'étais avant tout préoccupée par le fait de ne pas être une scientifique. J'avais le sentiment qu'il n'existait pas de place pour moi au sein du mouvement pour le climat, que seuls les titulaires d'un doctorat pouvaient y contribuer activement. En réalité, les espaces de lutte contre les changements climatiques sont saturés de scientifiques et ont besoin de plus d'organiseurs communautaires. Les citoyens lambda ont un rôle à jouer dans cette lutte, car repenser le monde est le travail de tous.

Adolescente, tenter d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive en tant que personne à faible revenu en Floride m'a fait comprendre que cela n'était pas seulement financièrement, mais aussi physiquement impossible. [...] Les infrastructures de transport public de l'État sont déplorables. Il fait toujours chaud en Floride et je me rappelle devoir marcher pendant des kilomètres, sous un soleil de plomb, juste pour me rendre à la clinique la plus proche. Je m'imaginais effectuer le trajet vers un centre de planification familiale en Floride si je n'avais pas de voiture, sans même tenir compte de la crise climatique. C'est comme ça tous les jours, il y a des obstacles environnementaux quotidiens.

“

Le travail sur la justice climatique ainsi que sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation a ceci d'intéressant qu'il a montré comment ces questions sont étroitement liées. Lorsque la Floride est touchée par des ouragans, tout ferme. Aucun centre n'est ouvert, aucune pharmacie n'est accessible pour quoi que ce soit, les services de soins néonataux sont fermés. En fonction de l'intensité des inondations, il peut être impossible de sortir de chez soi.

”

**Kwolanne
Felix**



Concept clé

- Le **mouvement pour la justice en matière de procréation** ne défend pas seulement le droit à l'avortement sans risque et à la contraception, mais également le droit d'avoir des enfants et de les élever dans des environnements sains⁴⁵. Cette justice se distingue des droits en matière de procréation par le fait qu'elle met davantage l'accent sur l'accès et la justice sociale que sur la notion de choix ou les droits reconnus par la loi. La justice en matière de procréation est une réaction à l'oppression raciste que subissent de longue date les femmes noires, autochtones et racisées ainsi que les personnes transgenres et non binaires, en particulier à leur expérience de la stérilisation forcée, du contrôle démographique et du manque d'accès à des soins de santé sexuelle et maternelle adéquats.
- La **justice en matière de procréation et d'environnement** est un concept créé par Katsi Cook, une sage-femme mohawk⁴⁶. Katsi Cook s'inquiétait des effets consécutifs de la pollution de l'eau et des sols par des polychlorobiphényles sur la chaîne alimentaire et sur la capacité des femmes autochtones à allaiter leurs enfants en toute sécurité. Son concept, qui associe les principes de la justice environnementale et de la justice en matière de procréation, attire l'attention sur les liens entre le manque d'équité environnementale et l'injustice dans le domaine de la procréation⁴⁷.

Crédit photo : UNFPA Haïti/Maxence Bradley





Comment agir ?

1.

Défier les fausses solutions, reconnaître le rôle du racisme dans la création et le maintien des changements climatiques et des inégalités, et s'engager en faveur de solutions climatiques qui renforcent l'équité et la justice.

Examiner et remettre en question les mesures et les politiques de lutte contre les changements climatiques qui chargent les communautés les moins responsables de la crise du fardeau ou de la responsabilité d'en atténuer les effets et de s'y adapter. Les pays qui affichent des niveaux de consommation élevés doivent se montrer plus ambitieux et mobiliser davantage de ressources financières pour aider les communautés situées en première ligne, notamment en augmentant le financement des activités d'adaptation et de renforcement de la résilience. Un financement flexible et constant aligné sur les priorités des communautés locales est plus susceptible d'aider les organisations de base qui répondent aux besoins locaux et renforcent les capacités locales en matière de lutte contre la crise climatique.

« La lutte contre les changements climatiques a de profondes répercussions sur l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation. On entend dire que pour résoudre la crise climatique, il faut maîtriser la croissance démographique ... À qui pense-t-on quand on parle de contrôle de la population ? On pense surtout aux femmes de couleur, aux femmes des pays en développement et aux femmes noires et autochtones, auxquelles on fait porter la responsabilité de la situation, comme si la surpopulation était à l'origine des problèmes climatiques. Aborder la lutte contre les changements climatiques sous cet angle fait des femmes, particulièrement des femmes pauvres et des femmes à la peau noire ou brune, des boucs émissaires. »
– Kwolanne Felix

2.

Le leadership et les connaissances des personnes d'ascendance africaine doivent être soutenus et promus. Nous devons faire une place aux voix, aux innovations, à l'action et aux difficultés des personnes d'ascendance africaine, y compris à l'intersection des changements climatiques avec la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.

Il convient de renforcer l'appui aux solutions et aux initiatives novatrices élaborées par les communautés situées en première ligne en leur apportant un financement, en les incluant dans les recherches, la collecte de données factuelles et les processus politiques ainsi qu'en leur accordant une reconnaissance formelle, notamment en donnant le nom des personnes d'ascendance africaine et en citant leurs contributions.

Établir des normes minimales concernant la participation des personnes d'ascendance africaine et des autres communautés touchées de manière disproportionnée à tous les niveaux des politiques et des actions climatiques, en prévoyant notamment un soutien sous la forme d'un financement approprié, de formations et d'une prise en considération des questions d'accessibilité. Faire en sorte que les approches soient intersectionnelles et que les conséquences sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation soient intégrées aux instruments de lutte contre le climat, dont le plan d'action pour l'égalité des genres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, aux contributions déterminées au niveau national, aux plans nationaux d'adaptation et à d'autres politiques climatiques connexes.

« Je crois en des politiques climatiques qui comprennent les personnes et s'adressent à elles en des termes qui leur sont accessibles. Prenez contact avec des personnes sur le terrain et écoutez-les. Quiconque participe à l'élaboration d'une politique climatique devrait être engagé à écouter attentivement les personnes directement touchées. » – Karina Penha

« Nous ne pouvons pas avoir de conversations sur les changements climatiques sans la participation des femmes noires. Je plaide pour que des femmes noires assistent à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La plupart d'entre elles n'ont jamais assisté à une conférence rassemblant 20 000 personnes. Cependant, les femmes, y compris les femmes noires, sont les plus touchées par les changements climatiques. Les territoires et les communautés comptent sur elles pour trouver des moyens de faire face aux changements climatiques. Ces femmes élaborent des solutions locales, notamment en matière d'adaptation. » – Marina Marçal, coordonnatrice des politiques climatiques à l'Institut pour le climat et la société, Brésil

3.

Améliorer et multiplier les activités de recherche, de collecte de données et d'établissement de preuves concernant les effets des changements climatiques sur les communautés d'ascendance africaine, notamment au regard de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes, en renforçant et en promouvant les travaux de recherche participatifs entrepris par la communauté et dirigés sur place. Collecter davantage de données ventilées et faire en sorte que l'action climatique soit fondée sur des indicateurs relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes, qu'il convient notamment d'intégrer aux évaluations de la vulnérabilité, aux plans d'action pour l'égalité des genres, aux politiques climatiques nationales et aux autres outils de prise de mesures liées au climat, à la santé et à l'égalité des genres.

« Voilà aussi pourquoi les données sont si importantes. Nous avons besoin de chiffres, nous avons besoin de savoir qui collecte les données et comment elles sont analysées. Il nous faut également déterminer les personnes touchées, les conséquences qu'elles subissent et ce qui est fait pour les aider. Les personnes d'ascendance africaine comprennent l'urgence de résoudre la crise climatique. Nous sommes différentes les unes des autres et nous pouvons contribuer de nombreuses manières. » – Marina Marçal

4.

Faire respecter les mesures de protection de l'environnement et honorer les engagements en matière de lutte contre le climat de manière efficace et équitable pour toutes les populations. Appliquer les normes et tenir les engagements à protéger l'environnement et à lutter contre les changements climatiques au moyen de mesures équitables et solides, en prêtant attention aux communautés souvent laissées de côté. Le respect des normes environnementales et des engagements relatifs au climat protège la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et préserve le droit à vivre sans violence.

« Depuis quelques semaines, j'entends dire autour de moi que le soleil semble s'être rapproché de Haïti. La chaleur est insupportable. Pourtant, nous savons bien que le soleil ne s'est pas déplacé. Le fait est que pouvoir s'abriter à l'ombre et disposer d'un environnement propre est devenu un privilège. » – Jeffthanie, Haïti

5.

Prendre acte des conséquences disproportionnées des changements climatiques, y compris des phénomènes météorologiques extrêmes, sur les personnes d'ascendance africaine, en particulier les femmes et les filles, et renforcer les engagements à aider les communautés situées en première ligne, ce qui suppose de traiter des causes structurelles de l'inégalité. Renforcer les engagements et les mécanismes de responsabilité dans le domaine de la planification de l'adaptation aux changements climatiques et de l'action climatique préventive, en mettant l'accent sur les communautés victimes de multiples formes croisées de discrimination qui les rendent vulnérables. Il convient notamment à cette fin de multiplier les engagements, de renforcer la sensibilisation et d'apporter un plus grand soutien financier aux activités d'adaptation et aux interventions humanitaires portant sur les principaux aspects de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et le droit à vivre sans violence.

« À la suite d'une catastrophe, les services de santé reproductive sont souvent relégués au second plan. La santé mentale des personnes est également gravement touchée, mais il existe peu de mécanismes de soutien dans ce domaine. À cela s'ajoutent les déplacements, qui, une fois encore, concernent de manière disproportionnée les femmes noires, car nous sommes plus susceptibles d'avoir des logements précaires. Une catastrophe a également des effets sur la justice reproductive, liés aux difficultés financières qui s'ensuivent : avez-vous simplement les moyens d'acheter ce dont vous avez besoin, d'accéder à des services, voire d'acheter des produits relatifs à la santé menstruelle et reproductive ? » – Jacqueline Patterson



“

« À la suite d'une catastrophe, les services de santé reproductive sont souvent relégués au second plan. La santé mentale des personnes est également gravement touchée, mais il existe peu de mécanismes de soutien dans ce domaine. À cela s'ajoutent les déplacements, qui, une fois encore, concernent de manière disproportionnée les femmes noires, car nous sommes plus susceptibles d'avoir des logements précaires. Une catastrophe a également des effets sur la justice reproductive, liés aux difficultés financières qui s'ensuivent : avez-vous simplement les moyens d'acheter ce dont vous avez besoin, d'accéder à des services, voire d'acheter des produits relatifs à la santé menstruelle et reproductive ? » – Jacqueline Patterson



Remerciements

Les personnes suivantes ont prêté leur voix à la présente note de sensibilisation :

<i>Jeffthanie Mathurin</i>	Sage-femme (Haïti)
<i>Joia Crear-Perry</i>	Fondatrice et présidente de National Birth Equity Collaborative
<i>Jacqueline Patterson</i>	Fondatrice et directrice exécutive du Chisholm Legacy Project: A Resource Hub for Black Frontline Climate Justice Leadership
<i>Akilah Jaramogi</i>	Consultante en matière d'environnement, cofondatrice et directrice générale du projet de reboisement communautaire Fondes Amandes (Trinité-et-Tobago)
<i>Karina Penha</i>	Coordonnatrice des activités de mobilisation de l'Organisation NOSSAS (Brésil)
<i>Kwolanne Felix</i>	Chargée de la justice climatique et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation à la Women's Environment and Development Organization (Haïti/États-Unis)
<i>Marina Marçal</i>	Coordonnatrice des politiques climatiques à l'Institut pour le climat et la société (Brésil)
<i>Leisa Perch</i>	SAEDI Consulting Barbados Inc.

Nous remercions les personnes ci-après pour leurs contributions :

<i>Gay McDougall</i>	Membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale
<i>Dominique Day</i>	Membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine
<i>Gaynel Curry</i>	Experte indépendante de l'Instance permanente des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine
<i>Andreia Coutinho-Louback</i>	Journaliste et ancienne étudiante du programme Fulbright, Université de Californie (Davis)
<i>Ana Paula Barreto</i>	Directrice de Transnational Birth Equity à National Birth Equity Collaborative



Références

- 1 Olivier Flamand-Lapointe *et al.*, *Climate Change Impacts on the Rights of People of African Descent: 2020 Capstone Report produced for the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)*. Institut de hautes études internationales et du développement et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève, 2020.
- 2 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Déclaration commune des experts des droits de l'homme des Nations Unies pour la Journée mondiale de l'environnement », 4 juin 2021.
- 3 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Understanding human rights and climate change: Submission of the Office of the High Commissioner for Human Rights to the 21st Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change*. 2015.
- 4 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Adoption de l'Accord de Paris, vingt et unième session de la Conférence des Parties*, Paris, 30 novembre-11 décembre 2015.
- 5 Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, *Operational Guidelines on the Inclusion of People of African Descent in the 2030 Agenda*. Document adopté le 9 décembre 2020 au cours de la vingt-sixième session du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, p. 1.
- 6 ONU-Femmes, *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement : Importance de la lutte contre la pauvreté de revenu et la pauvreté en temps des femmes au regard du développement durable*. Nations Unies, 2020, p. 28.
- 7 Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Valeurs universelles – Principe 2 : Ne laisser personne de côté ». Disponible à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind> ; Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, *Leaving No One Behind: Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development*. New York, Nations Unies, 2017.
- 8 Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée - Crise écologique, justice climatique et justice raciale*. 25 octobre 2022 (A/77/549).
- 9 Olivier Flamand-Lapointe *et al.*, *Climate Change Impacts on the Rights of People of African Descent: 2020 Capstone Report produced for the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)*. Institut de hautes études internationales et du développement et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève, 2020 ; Agence de protection de l'environnement, *Climate Change and Social Vulnerability in the United States: A Focus on Six Impacts*. Agence de protection de l'environnement des États-Unis, 2021 ; Assemblée générale des Nations Unies, *Justice environnementale, crise climatique et personnes d'ascendance africaine - Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine*. 21 septembre 2021 (A/HRC/48/78).
- 10 Organisation panaméricaine de la Santé, *Health of Afro-descendant People in Latin America*. Washington, D.C., 2021, p. V.
- 11 Olivier Flamand-Lapointe *et al.*, *Climate Change Impacts on the Rights of People of African Descent: 2020 Capstone Report produced for the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)*. Institut de hautes études internationales et du développement et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève, 2020, p. 54.
- 12 Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée - Crise écologique, justice climatique et justice raciale*. 25 octobre 2022 (A/77/549), p. 1.
- 13 Agence de protection de l'environnement, *Climate Change and Social Vulnerability in the United States: A Focus on Six Impacts*. Agence de protection de l'environnement des États-Unis, 2021.
- 14 William A. Anderson, « Mobilization of the black community following Hurricane Katrina: from disaster assistance to advocacy of social change and equity ». *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*, vol. 26, n° 3, novembre 2008, p. 197-217 ; Levi Gahman et Gabrielle Thongs, « Development justice, a proposal: reckoning with disaster, catastrophe, and climate change in the Caribbean ». *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 45, n° 4, 2020, p. 763-778.
- 15 Rochelle Braaf, *Addressing the Intersections of Climate Change, Energy, Environmental Degradation and Gender-based Violence*. Rapport d'expert préparé pour le Programme des Nations Unies pour le développement, 2016 ; Jennifer Bose Ratka, Katharina Katzer et Marisa Tasser, *Suffering in Silence: The 10 Most Under-reported Humanitarian Crises of 2019*. CARE International, 2019 ; Itzá Castañeda Camey *et al.*, *Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : La violence des inégalités*. Gland, Suisse, Union internationale pour la conservation de la nature violence sexuelle et basée sur le genre, 2020 ; Bharat H. Desai et Moumita Mandal, « Role of climate change in exacerbating sexual and gender-based violence against women: a new challenge for international law ». *Environmental Policy and Law*, vol. 51, n° 3, 2021, p. 137-157.
- 16 Cate Owren, « Achieving gender equality and the empowerment of all women and girls in the context of climate change, environmental and disaster risk reduction policies and programmes ». Document d'expert préparé pour la réunion du groupe d'experts d'ONU-Femmes, 11-14 octobre 2021 (EGM/ENV/EP.8) ; Kim Robin van Daalen *et al.*, « Extreme events and gender-based violence: a mixed methods systematic review ». *The Lancet Planetary Health*, vol. 6, n° 6, 2022, e504-e523.
- 17 Dalena Tran *et al.*, « Gendered geographies of violence: a multiple case study analysis of murdered women environmental defenders ». *Journal of Political Ecology*, vol. 27, n° 1, 2020, p. 1189-1212 ; Global Witness, « Last Line of Defence: The Industries Causing the Climate Crisis and Attacks Against Land and Environmental Defenders ». 2021.
- 18 Assemblée générale des Nations Unies, *Justice environnementale, crise climatique et personnes d'ascendance africaine - Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine*. 21 septembre 2021 (A/HRC/48/78).
- 19 Assemblée générale des Nations Unies, *Réunion-débat sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées dans le contexte des changements climatiques - Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*. 22 décembre 2020 (A/HRC/46/46).
- 20 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Afrodescendants and the Matrix of Social Inequality in Latin America: Challenges for inclusion*. Santiago, 2021.

- 21 Amylee Mailhot Amborski *et al.*, « Sexual violence against persons with disabilities: a meta-analysis », *Trauma, Violence, & Abuse*, vol. 23, n° 4, 2022, p. 1330-1343 ; Assemblée générale des Nations Unies, *Réunion-débat sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées dans le contexte des changements climatiques - Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*, 22 décembre 2020 (A/HRC/46/46).
- 22 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Identification and definition of "people of African descent" and how racial discrimination against them is manifested in various regions*. 24 janvier 2003 (E/CN.4/2003/WG.20/WP.3) ; The People for Change Foundation, *Black Europeans and People of African Descent in Europe*. Réseau européen contre le racisme, Bruxelles, 2012 ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *People of African Descent*. Genève, s.d. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Racism/PAD.pdf>.
- 23 Maria Reyes et Adriana Calderón, « What is MAPA and why should we pay attention to it? ». 15 mars 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://fridaysforfuture.org/newsletter/edition-no-1-what-is-mapa-and-why-should-we-pay-attention-to-it/>.
- 24 Kimberlé Crenshaw, « Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color ». *Stanford Law Review*, vol. 43, n° 6, 1991, p. 1241-1299.
- 25 Renee N. Salas, « Environmental racism and climate change – missed diagnoses ». *New England Journal of Medicine*, vol. 385, n° 11, 2021, p. 967-969.
- 26 Robert D. Bullard, « Sacrifice zones: the front lines of toxic chemical exposure in the United States ». *Environmental Health Perspectives*, vol. 119, n° 6, juin 2011, A266.
- 27 Robert D. Bullard, « Sacrifice zones: the front lines of toxic chemical exposure in the United States ». *Environmental Health Perspectives*, vol. 119, n° 6, juin 2011, A266 ; Assemblée générale des Nations Unies, *Droit à un environnement propre, sain et durable : environnement non toxique - Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable*. 12 janvier 2022 (A/HRC/49/53).
- 28 Agence de protection de l'environnement, *Climate Change and Social Vulnerability in the United States: A Focus on Six Impacts*. Agence de protection de l'environnement des États-Unis, 2021.
- 29 Ibid.
- 30 Assemblée générale des Nations Unies, *Droit à un environnement propre, sain et durable : environnement non toxique - Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable*. 12 janvier 2022 (A/HRC/49/53).
- 31 Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée - Crise écologique, justice climatique et justice raciale*. 25 octobre 2022 (A/77/549), p. 12.
- 32 Robert D. Bullard, « Symposium: the legacy of American apartheid and environmental racism ». *St. John's Journal of Legal Commentary*, vol. 9, 1996, p. 445-474 ; Jennifer D. Roberts *et al.*, « "I can't breathe": examining the legacy of American racism on determinants of health and the ongoing pursuit of environmental justice ». *Current Environmental Health Reports*, vol. 9, n° 2, mars 2022, p. 211-227.
- 33 Mandy Meikle, Jake Wilson et Tahseen Jafry, « Climate justice: between mammon and mother earth ». *International Journal of Climate Change Strategies and Management*, vol. 8, n° 4, 2016, p. 488-504.
- 34 Rupa Basu, Brian Malig et Bart Ostro, « High ambient temperature and the risk of preterm delivery ». *American Journal of Epidemiology*, vol. 172, n° 10, 2010, p. 1108-1117 ; Linn B. Strand, Adrian G. Barnett et Shilu Tong, « The influence of season and ambient temperature on birth outcomes: a review of the epidemiological literature ». *Environmental Research*, vol. 111, n° 3, 2011, p.451-462 ; Mary Carolan-Olah et Dorota Frankowska, « High environmental temperature and preterm birth: a review of the evidence ». *Midwifery*, vol. 30, n° 1, 2014, p. 50-59 ; Rupa Basu *et al.*, « The impact of maternal factors on the association between temperature and preterm delivery ». *Environmental Research*, vol. 154, avril 2017, p. 109-114 ; Bruce Bekkar *et al.*, « Association of air pollution and heat exposure with preterm birth, low birth weight, and stillbirth in the US: a systematic review ». *JAMA Network Open*, vol. 3, n° 6, 2020, e208243.
- 35 Olivier Deschênes, Michael Greenstone et Jonathan Guryan, « Climate change and birth weight ». *American Economic Review*, vol. 99, n° 2, mai 2009, p. 211-217.
- 36 Rupa Basu, Brian Malig et Bart Ostro, « High ambient temperature and the risk of preterm delivery ». *American Journal of Epidemiology*, vol. 172, n° 10, 2010, p. 1108-1117 ; Rupa Basu *et al.*, « The impact of maternal factors on the association between temperature and preterm delivery ». *Environmental Research*, vol. 154, avril 2017, p. 109-114.
- 37 Linn B. Strand, Adrian G. Barnett et Shilu Tong, « The influence of season and ambient temperature on birth outcomes: a review of the epidemiological literature ». *Environmental Research*, vol. 111, n° 3, 2011, p. 451-462.
- 38 Bruce Bekkar *et al.*, « Association of air pollution and heat exposure with preterm birth, low birth weight, and stillbirth in the US: a systematic review ». *JAMA Network Open*, vol. 3, n° 6, 2020, e208243, p. 8.
- 39 Marina Romanello *et al.*, « The 2021 report of the Lancet Countdown on health and climate change: code red for a healthy future ». *The Lancet*, vol. 398, octobre 2021, p. 1624.
- 40 Laura Butterbaugh, « Why did Hurricane Katrina hit women so hard? ». *Off Our Backs*, vol. 35, n° 9/10, 2005, p. 17-19.
- 41 Agence de protection de l'environnement, *Climate Change and Social Vulnerability in the United States: A Focus on Six Impacts*. Agence de protection de l'environnement des États-Unis, 2021.
- 42 Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, *Rapid Damage and Loss Assessment (DaLA): December 24-25, 2013 Floods*. 2014.
- 43 K. Santana *et al.*, « Analysis of the socio-environmental vulnerability of black and Caucasian pregnant women in Salvador, Bahia, Brazil to the occurrence of microcephaly associated with the congenital syndrome of Zika virus ». *Geospatial Health*, vol. 15, n° 1, 2020.
- 44 Jose Wilches-Gutierrez et Patricia Documèt, « What is known about sexual and reproductive health in Latin American and Caribbean mining contexts? A systematic scoping review ». *Public Health Reviews*, vol. 39, n° 1, 2018, p. 2-3.

- 45 Asian Communities for Reproductive Justice, voir <https://apirh.org/> ; SisterSong Women of Color Reproductive Justice Collective, voir <https://www.sistersong.net/reproductive-justice> ; SisterSong Women of Color Reproductive Health Collective et The Pro-Choice Public Education Project, *The Reproductive Justice Briefing Book: A Primer on Reproductive Justice and Social Change*, 2007 ; Loretta J. Ross et Rickie Solinger, *Reproductive Justice: An Introduction*. University of California Press, Berkeley, California, 2017.
- 46 Katsi Cook, « Environmental justice: woman is the first environment », dans *The Reproductive Justice Briefing Book: A Primer on Reproductive Justice and Social Change*. SisterSong Women of Color Reproductive Health Collective et The ProChoice Public Education Project, 2007, p. 32-33.
- 47 Winona LaDuke, *All Our Relations: Native Struggles for Land and Life*. Haymarket Books, Chicago, Illinois, 2015 ; Elizabeth Hoover, « Environmental reproductive justice: intersections in an American Indian community impacted by environmental contamination ». *Environmental Sociology*, vol. 4, n° 1, 2018, p. 8-21.

